



RELEVÉ DE COMPTE CHEQUES
du 15 août 2020 au 15 septembre 2020

P. 1/1

Hello bank
Tél (1) : 01 43 63 15 15 (numéro non surtaxé)

RIB : 30004 00485 0000
IBAN : FR76 3000 4004 8500 00
BIC : BNPAFRPPXXX

Jean Dupont
16 rue du Champ de Mars
75007 PARIS

Dans un monde en constante évolution technologique, nous vous informons que nous avons actualisé notre Notice de protection des données personnelles relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document sur le site "hellobank" dans la rubrique "Données personnelles".

Les sommes déposées sur ce compte sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sauf exclusions réglementaires en raison de la nature des dépôts.
www.garantiedesdepots.fr

Monnaie du compte : EURO

Date	Nature des opérations	Valeur	Débit	Crédit
	SOLDE CREDITEUR AU 15.08.2020			2 509,69
21.08		21.08	11,99	
24.08		22.08		470,00
26.08		26.08		2 557,30
31.08		31.08	2 000,00	
08.09		08.09	50,00	
14.09		14.09	2,00	
14.09		14.09	82,80	
TOTAL DES OPERATIONS			2 146,79	3 027,30
SOLDE CREDITEUR AU 15.09.2020				3 390,20

Montant de votre autorisation de débit en compte au 15.09.2020 : 250,00 Euros au taux nominal de 8,00 %, soit un TAEG de 0,8 % (le TAEG effectif résultera de l'utilisation de débit en compte dans la limite du taux de l'usure et sera communiqué lors de l'arrêté trimestriel).

Si vous avez une réclamation à formuler, adressez-vous à vos conseillers Hello Bank!(1)
Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez par écrit le Responsable Réclamations Clients(1) dont dépend votre agence en ligne.
Si vous êtes en désaccord avec la réponse apportée par BNP Paribas, ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois ou de 35 jours ouvrables pour les réclamations portant sur un service de paiement, vous pouvez alors saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs(2), selon son domaine de compétence.
Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

(1) Coordonnées disponibles sur le site Internet www.hellobank.fr

(2) Consultez le paragraphe "En dernier recours amiable" de la rubrique "Vous avez une réclamation ?" sur le site www.hellobank.fr